

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 190 Subvention (7.640 euros) au GRETA M2S pour former des travailleurs handicapés.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement au GRETA des Métiers de la santé et du social (15e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7640 euros est attribuée au GRETA des Métiers de la santé et du social (15^e) (SIMPA n° 189040) pour le projet intitulé « financement de 7 parcours dans le cadre de la formation Gestionnaire de scolarité » (dossier 2019_08948) au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO